

## Réponse mise en concurrence à procédure adaptée

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

#### ► Pour tous les organismes bénéficiaires

- Dossier de réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée, daté, signé et cacheté, avec identification précise du signataire (nom, prénom, fonction)
- Document attestant de la capacité du représentant légal à engager la responsabilité de l'organisme pour l'opération
- Délégation éventuelle de signature (délibération ou selon le modèle de l'annexe 3)
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Documents attestant de l'engagement de chaque financeur public (copie conventions, arrêtés, ...). A défaut, attestations d'engagement (selon le modèle de l'annexe 4) à défaut, lettres d'intention des cofinanceurs, comprenant à minima l'identification précise de l'opération, le montant de la subvention et le délai de présentation à l'organe délibérant
- Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non-assujettissement à la TVA

#### ► Pour les associations

- Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture
- Copie des statuts
- Dernier bilan et compte de résultats approuvés et rapport éventuel du commissaire aux comptes

#### ► Pour les collectivités territoriales ou les établissements publics

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel

#### ► Pour les entreprises ou toute entité exerçant une activité économique ou commerciale régulière

- Extrait de Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, montants du chiffre d'affaires et du bilan des entreprises du groupe
- Dernière liasse fiscale complète

#### ► Pour les GIP

- Copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive
- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel
- Convention constitutive
- Dernier bilan et compte de résultats approuvés et rapport éventuel du commissaire aux comptes